



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 11/09/2020

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christine SIMON, Laëtitia PRADINES, Anne-Marie TORE, Sébastien GAGNE,
Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Valérie GAGNE, Roland SEUX,
Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME,

Excusés :

Serge ABOULIN qui a donné procuration à Michel BEGON
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Roland SEUX
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christine SIMON
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget communal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes suivantes :

Exercice : 2017

N° Titre : 995

Montant : **11.40 €**

Nature de la recette : repas cantine

Exercice : 2018

N° Titre : 350

Montant : **231.46 €**

Nature de la recette : loyer

Fait et délibéré le 18/09/2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Franck PAILLON

